

## Les merveilles de la Paracha : Tsav

Léilouy Nichmat : Binyamin ben Netanel Mendel Chelomo, Rav Moché Ben Esther, Rav Mikhael Ben Lea, Alain Elyaou ben Simha, Clarisse Bat Rivka  
Pour la victoire du peuple Juif en Israël, la guérison des malades, la libération des captifs et la protection des soldats et des civils

### « Ceci est la loi de l'holocauste, c'est l'holocauste sur le feu de l'autel » (6, 2)

Ce verset peut être traduit, de façon plus littérale, de la manière suivante. « Ceci est la Thora qui monte, elle monte sur le feu de l'autel ». En effet, la Thora que l'on étudie, pour pouvoir monter dans les Cieux et parvenir auprès d'Hachem, devra être étudiée avec amour, enthousiasme et ardeur. Cela est en allusion dans ce verset : « Ceci est la Thora qui monte », pour que la Thora puisse monter, il faut qu'elle soit étudiée « sur le feu de l'autel », avec le feu sacré de l'amour et de l'enthousiasme. (Toré Zahav)

### « Ordonne à Aharon » (6, 2)

Rachi explique que le terme « ordonne » vient pour empresser. Mais quel est le lien entre « ordonne » et « empresse » ?

En fait, nos Sages enseignent que celui qui fait une bonne action après en avoir été ordonné est paradoxalement plus grand que celui qui la réalise sans en avoir reçu d'ordre, de son propre chef. La raison de cela est que celui qui reçoit un ordre, se sent automatiquement obligé et même un peu forcé. En revanche, celui qui accomplit une bonne action de sa propre volonté, le fait parce qu'il en a envie, ce qui est plus facile. Il est toujours plus difficile d'accomplir un acte sous la contrainte. Il en ressort que lorsqu'il y a un **ordre** et que la nature humaine tend à ne pas vouloir s'y plier, alors il faut redoubler **d'empressement** pour l'accomplir malgré tout. C'est pourquoi le terme « ordonne » vient exprimer une connotation d'empressement.

(Rabbi Héchel de Cracovie)

### « Il lèvera la cendre que le feu aura consumé » (6, 3)

On peut voir dans ce verset une allusion dans le Service d'Hachem. Quand une personne lève la cendre et s'inspire d'elle, en se remplissant d'humilité, à l'image de Avraham qui dit : « Je suis poussière et cendre », alors il méritera d'être "consumé" par le feu sacré. Pour mériter d'être enflammé et enthousiasmé dans le Service d'Hachem, pour être emplis du feu sacré, il faut commencer par s'emplir d'humilité et de modestie, au point de se voir "comme terre et cendre". (Deguel Ma'hané Efraïm)

### « Il sortira la cendre à l'extérieur du camp, dans un endroit pur » (6, 4)

La cendre fait allusion aux personnes qui ne sont pas douées de grandes capacités pour l'étude de la Thora et sa compréhension. Ils ont un esprit plus opaque qui ne leur permet pas d'exceller dans l'étude. Parfois, leurs parents constatant leur échec, préfèrent les destiner dans le monde du travail, dans un milieu profane et extérieur, relativement loin de l'esprit du judaïsme. Ils pensent qu'ainsi, ils réussiront mieux. Mais la Thora dit que même la cendre, allusion à ces gens-là, même si on la sort à l'extérieur du camp et qu'ils ne peuvent s'investir comme il se doit sur les bancs des maisons d'étude, malgré tout, on doit les placer "dans un endroit pur". On doit les faire évoluer dans un monde certes extérieur à l'étude, mais qui reste pur, où l'esprit de la Thora et ses valeurs sont respectés, et on ne doit pas désespérer de ces personnes et les abandonner dans des lieux complètement profanes, D.ieu Préserve.

(Taam Vadaat)

Explication un peu différente : La cendre symbolise les personnes les plus inaptes du peuple d'Israël, qui n'ont plus cette étincelle sacrée et se trouvent donc, spirituellement parlant, à l'extérieur du camp. Ils sont en dehors du peuple et n'ont plus de lien avec celui-ci. La Thora vient ici nous dire que même ces

Juifs les plus éloignés et détachés de leur source, finiront par trouver leur réparation et par réintégrer leur origine. Car Hachem agit de sorte à ce qu'aucun Juif ne soit repoussé et exclu. C'est pourquoi, il ne faut pas désespérer même de ces Juifs. Et même si à présent, cette cendre (allusion à ces Juifs) est « sortie à l'extérieur du camp ». Malgré tout, elle est gardée « dans un endroit pur », en attendant sa réparation et son retour à sa purification. (Beth Yaacov)

### « Un feu continu sera allumé sur l'autel » (6, 6)

Rachi explique que ce verset nous apprend que le feu des bougies de la Ménorah (chandelier), qui est appelé "bougie continue" sera allumé à partir du feu de l'autel des sacrifices. Que vient nous enseigner cela ?

En fait, les bougies de la Ménorah représentent la lumière de la Thora. Cette étude doit se faire avec amour, joie et enthousiasme. Seulement, tous ces sentiments doivent imprégner l'homme surtout avant d'étudier, quand on prend conscience de la grande Mitsva qu'on va accomplir. Mais l'étude à proprement dite doit se faire avec beaucoup de calme et de sérénité, et pas avec des sentiments d'ardeur, qui risqueraient de mener l'homme à des erreurs de raisonnement. Ainsi, le feu de la Ménorah, qui symbolise le feu de l'étude, doit être allumé à partir de l'autel des sacrifices, qui se situe à l'extérieur du Michkan (Tabernacle) et plus tard, du Temple. Car cette ardeur doit surtout exister avant de pénétrer à même l'étude, quand on est encore un peu à l'extérieur. (Darach Moché)

### « C'est un (sacrifice) saint des saints, comme le Hatat (sacrifice expiatoire) et le Acham (offrande de délit) » (6, 10)

Le Hatat et le Acham, qui sont des sacrifices liés à des fautes, sont appelés "saints des saints", alors que les Chelamim et la Ola, qui sont des sacrifices volontaires offerts par un homme n'ayant pas fauté, ont une sainteté plus légère. Pourquoi cette différence ? C'est que les sacrifices offerts suite à une faute implique que l'homme qui les apporte ait regretté sa faute et s'en soit repenti. Or, un homme qui se repent sincèrement s'élève à un niveau spirituel qui dépasse celui du Juste complet. C'est pourquoi ces offrandes ont le niveau de sainteté le plus haut, lié à la grandeur du niveau de l'homme qui s'est repenti. (Abravanel)

### « Toute libation mélangée à l'huile ou sèche sera à tous les fils de Aharon, à l'un comme à l'autre » (7, 10)

Rachi explique que la libation (offrande de farine) mélangée à l'huile, c'est une offrande volontaire, et la libation sèche, c'est celle qui venait pour expier une faute. Ainsi, ce verset vient préciser qu'indifféremment, que ce soit le Juste qui apporte une offrande volontaire et que ce soit un Juif qui a fauté, qui apporte à présent un sacrifice expiatoire, tous deux devront être considérés par « tous les fils de Aharon, à l'un comme à l'autre », c'est à dire "l'un comme l'autre" et au même titre que l'autre. Car même le Juif qui a fauté, à présent qu'il se repent et apporte un sacrifice d'expiation, devra être regardé avec la même considération et la même bienveillance que le Juste qui apporte un sacrifice volontaire. On devra les considérer "l'un comme l'autre". (Rabbi Yits'hak de Vorka)

### « S'il offre un sacrifice de remerciement » (7, 12)

Le Midrash enseigne que tous les sacrifices sont amenés à disparaître (dans les temps futurs). Mais le sacrifice de remerciement ne disparaîtra jamais. Une des manières d'interpréter, de façon allusive, cet enseignement, est la suivante.

Quelqu'un qui a eu le mérite extraordinaire de n'avoir jamais commis de faute, même involontairement, et qui de ce fait n'a jamais eu besoin d'apporter un sacrifice pour expier une faute, devra déjà remercier Hachem juste pour avoir eu ce grand mérite. Ainsi, dans le cas où tous les sacrifices sont annulés, pour cet homme qui n'a commis aucune faute, malgré tout le sacrifice de remerciement ne sera pas annulé. Car, il devra remercier Hachem de tout son cœur pour lui avoir permis de vaincre son mauvais penchant et de ne jamais fauter. (Divré Chaar 'Haïm)

**« La viande du sacrifice de remerciement sera mangée le jour de son offrande » (7, 15)**

Ce verset vient enseigner que le sacrifice de remerciement devait être consommé uniquement pendant un jour. Mais on peut s'étonner. Le sacrifice de remerciement appartient à la catégorie d'offrandes appelée "Chelamim (rémunératoires)". Or tous les autres Chelamim pouvaient être consommés en deux jours et la nuit intermédiaire. Ainsi, pourquoi le sacrifice de remerciement fait-il exception ?

En fait, ce sacrifice était offert pour remercier Hachem pour un miracle. Ainsi, pour que la diffusion du miracle se fasse le mieux possible, la Thora voulait qu'un maximum de personnes soit invité pour consommer cette offrande. De la sorte, tout ce monde entendra le récit de ce miracle qui a été réalisée et remerciera Hachem. C'est pour cela que ce sacrifice devait être consommé en peu de temps, un seul jour, pour que l'on soit contraint d'inviter de nombreuses personnes pour pouvoir le consommer en entier en un seul jour. La Thora cherchait par cela à ce que le miracle soit diffusé au maximum. (Héemek Davar)

**« L'ustensile en argile où il (le sacrifice) aura été cuit, sera brisé » (7, 21)**

Ce verset a été dit concernant le sacrifice expiatoire, lié à une faute. Mais en réalité, même l'ustensile en argile où aura été cuit un sacrifice volontaire, devra être brisé. Ainsi, pourquoi cette loi a été dite explicitement concernant les sacrifices expiatoires ?

En fait, la Thora fait allusion au fait que quelqu'un qui aura commis une faute devra avant tout briser son cœur et plier son orgueil. L'ustensile en argile fait allusion à l'homme, créé à partir de la terre. La Thora veut enseigner que si un homme a fauté, avant même d'apporter son sacrifice expiatoire, il devra briser sa fierté et son orgueil, qui est à l'origine de la faute. D'autant que l'humilité favorise grandement le repentir. (D'après le Keli Yakar)

**« Celui qui offre son sacrifice de Chelamim à Hachem amènera son sacrifice à Hachem en Chelamim » (7, 29)**

Ce verset semble se répéter !?

En fait, on peut expliquer qu'il vient apporter une bénédiction et une sorte de promesse à l'homme. Celui qui apporte un sacrifice de Chelamim, qui vient essentiellement pour louer et remercier Hachem, recevra la bénédiction de pouvoir mériter d'apporter en d'autres occasions d'autres sacrifices de Chelamim. Que « celui qui offre son sacrifice de Chelamim » puisse recevoir la bénédiction et « amènera » à d'autres reprises « son sacrifice à Hachem en Chelamim ». (Devach Vé'halav)

**« Moché fit comme Hachem le lui ordonna, et l'assemblée se réunit à l'entrée de la tente d'assignation » (8, 4)**

Ce verset fait allusion au fait que lorsque le Juste réalise la Volonté d'Hachem et fait « comme ce que Hachem le lui ordonne », alors automatiquement « l'assemblée se réunit ». En effet, tout le monde se réunit et se rassemble autour de lui et le cœur de tous s'éveille à se rapprocher de lui, pour apprendre de lui et tirer leçon de son comportement. (Rabbi M. M. de Kotsk)

**« Moché dit à la communauté : "ceci est la chose qu'Hachem a ordonné de faire" » (8, 5)**

La Thora ne dit pas clairement quelle est cette chose qu'Hachem

a ordonné de faire !

En fait, ce verset suit le rassemblement du peuple, comme il est dit : « La communauté s'est rassemblée à l'entrée de la tente d'assignation ». Or, pour que tout le peuple puisse se rassembler à l'entrée du Michkan, il fallait qu'Hachem réalise un miracle et qu'un endroit étroit puisse contenir un grand nombre de personnes. Mais Hachem ne réalise pas des miracles inutiles. Ainsi, Il voulait nous enseigner par ce miracle qu'un homme doit se contenter de peu. Même s'il ne dispose pas de toute la largesse et tout le luxe qu'il souhaite, il doit malgré tout se suffire et se contenter de ce qu'il a, même si c'est un peu étroit à son goût. Et c'est là que le verset vient dire : « Moché dit à la communauté : "ceci est la chose qu'Hachem a ordonné de faire" ». Hachem recommande à l'homme de réaliser dans sa vie la leçon qui s'exprime par ce miracle, à savoir de se contenter de ce qu'il a et de ne pas rechercher toute la largesse possible. ('Hatam Sofer)

**« Vous resterez 7 jours à la porte de la tente d'assignation, vous garderez la garde d'Hachem et ne mourrez pas » (8, 35)**

Nos Sages enseignent que ce verset fait allusion au fait qu'il y aura un deuil le jour de l'inauguration du Michkan, et qu'il faudra respecter les 7 jours de deuil. C'est pourquoi, pour préparer cela, il fallait rester 7 jours à la porte du Michkan. Et c'est effectivement ce qui se passera puisque deux des enfants d'Aaron, Nadav et Avihou, moururent ce jour-là.

Mais, si Hachem demande de préparer ce deuil à l'avance, en restant 7 jours à la porte du Michkan, on pourrait alors penser que ce deuil sera inéluctable, même s'il n'y aura pas de faute commise. C'est pour éviter de penser cela que le Texte poursuit : « Vous garderez la garde d'Hachem et vous ne mourrez pas ». Si vous respectez la Parole d'Hachem et que vous ne fautez pas, alors dans ce cas il n'y aura pas de mort ni de deuil. Cette annonce du deuil ne sera effective que si une faute sera commise. Et c'est ce qui se passa puisque les enfants d'Aaron moururent suite à une faute qu'ils commirent, en offrant un feu étranger.

(Imré Chafer)

**« Moché dit à l'assemblée : "Ceci est la chose qu'Hachem a ordonné de faire" » (8, 5)**

Moché a senti le besoin de faire cette introduction, car il s'apprêtait à laver Aaron et ses enfants et les habiller. Or, Moché était comme un roi pour le peuple Juif. Or ce qu'il allait faire était humiliant, et même un esclave ne ferait pas cela pour son maître. Ainsi, il y a lieu d'être choqué : comment un roi tel que Moché a-t-il le droit de se rabaisser de la sorte ?! C'est pour éviter cet étonnement que Moché introduisit en disant que c'est Hachem qui le lui a ordonné. Et de même que c'est Hachem Qui a établi l'honneur du roi, c'est Lui aussi Qui a demandé à Moché de faire cela. Il n'y a donc pas lieu d'en être perturbé. De là nous voyons qu'il n'y a rien qui soit fixé dans l'absolu. Ce qui est bien ou mal ne dépend que de la Volonté Divine. C'est Lui Qui fixe le bien et le mal. Et s'Il le souhaite, Il peut décider que ce qui nous semble bon ne le soit plus, et inversement. Rien n'est fixé de façon intrinsèque. (Selon le Ohr Ha'Haïm)

**« Vous résiderez jour et nuit à la porte de la tente d'assignation pendant sept jours » (8, 35)**

Ces 7 jours représentent les 70 ans qui composent la vie moyenne d'un homme, comme le dit le Livre des Psaumes. Ainsi, ce verset fait allusion que pendant toute sa vie, l'homme ne doit pas perdre de vue l'idée qu'il réside et qu'il se trouve « à la porte de la tente d'assignation », qui fait allusion à la demeure de l'homme après sa vie sur terre. Comme le dit le Talmud : « Repens-toi un jour avant ta mort », et comme personne ne connaît son heure, alors il faut se repentir chaque jour, car peut-être que c'est celui-ci le dernier. En vivant toujours dans cet esprit, l'homme sera dans une tendance de repentir tous les jours de sa vie. ('Hatam Sofer)